Conditions générales de location

PHOTOBOOTH54 · Version du 13 novembre 2026

1. LOUEUR ET CHAMP D’APPLICATION

Olivier Grandpré, entrepreneur individuel - PHOTOBOOTH54
252 rue du Capitaine Cochin, 54700 Lesménils · SIREN : 498596923
photobooth54@outlook.fr · 06 81 84 62 23

Ces conditions sont communiquées et acceptées avant réservation. Les conditions particulières convenues par écrit prévalent en cas de contradiction. La version applicable est celle acceptée à la réservation.

2. PRESTATIONS

Location de photobooths, livres d’or audio, cabines et options pour un événement daté. La commande précise le matériel, le forfait, les dates, le lieu, le prix et les services de livraison ou de retrait inclus.

3. RÉSERVATION

La réservation est confirmée par écrit après vérification de la disponibilité, acceptation de la commande et des conditions, puis paiement de l’acompte ou du total prévu. L’acompte engage les deux parties. Toute dispense doit être écrite et ne dispense ni du solde ni de la caution. Un contrat distinct, s’il est demandé, est signé à J-7, ou dans le délai convenu pour une réservation tardive.

4. RÉTRACTATION

Pour les prestations relevant des activités de loisirs à date déterminée, le délai de rétractation de quatorze jours est exclu par l’article L221-28, 12° du Code de la consommation. Les contrats ne remplissant pas ces conditions restent soumis aux droits légaux applicables.

5. PRIX ET PAIEMENT

Acompte : 100 € pour le photobooth, sauf accord particulier. Les prestations de 100 € ou moins peuvent être payées intégralement à la commande. Prix, options et frais sont indiqués avant réservation.

Solde : par virement ou paiement en ligne, réception à J-4 et avant livraison ou retrait ; **en espèces, au plus tard à la livraison ou au retrait, avant remise du matériel**, dans les limites légales. À moins de quatre jours de l’événement, paiement à la confirmation, sauf espèces à la remise ou accord écrit. L’acompte reste exigible à la réservation.

Un virement est reçu lorsque le compte est crédité : un avis de paiement ne suffit pas. Les procédures internes ou portails des entreprises ne changent pas l’échéance ; tout paiement après prestation exige un accord écrit. En cas d’impayé exigible, la remise peut être suspendue puis le contrat résolu après mise en demeure dans les conditions légales, sans double indemnisation.

Pour les professionnels soumis au Code de commerce : pénalités dès le lendemain de l’échéance, sans rappel, au taux de refinancement BCE du 1er janvier ou du 1er juillet du semestre concerné + 10 points ; indemnité de recouvrement de 40 € par facture. Le quota d’impressions non utilisé n’est pas remboursé si la prestation a été correctement exécutée.

6. ANNULATION PAR LE CLIENT

Annulation par écrit. Indemnité sur le prix total : **plus de 90 jours : acompte prévu ; de 90 à 46 jours : 50 % ; de 45 à 15 jours : 75 % ; moins de 15 jours : 100 %.** Les versements sont déduits, sans cumul ; l’excédent est remboursé. Ce barème reste soumis aux droits légaux, à la force majeure et au pouvoir du juge de modérer une indemnité excessive ; il ne couvre pas un manquement du loueur.

7. REPORT

Sur demande écrite, un report dans les douze mois suivant la date initiale peut être accepté selon les disponibilités. Date, prestation et éventuel ajustement de prix sont convenus par écrit ; les versements sont transférés. Sans report accepté, une annulation relève de l’article 6.

8. ANNULATION PAR PHOTOBOOTH54

Le client est informé rapidement. Une solution équivalente peut être proposée avec son accord. À défaut de solution acceptée, les prestations non réalisées sont remboursées, sans préjudice des droits à réparation. La force majeure est appréciée selon l'article 1218 du Code civil ; une panne ou une maladie ne suffit pas automatiquement à la caractériser.

9. LIVRAISON, RETRAIT ET UTILISATION

Organisation. Livraison, installation et reprise sont assurées aux créneaux convenus si elles sont incluses dans la commande. Pour les équipements en retrait, le client assure le transport et le retour à Lesménils aux horaires prévus. Il communique l'adresse, les accès et le nom et téléphone d'un contact présent, pouvant ouvrir les lieux et remettre la caution.

Installation. Prévoir un emplacement stable, sécurisé, suffisamment spacieux et une alimentation électrique conforme. L'état du matériel et son fonctionnement sont vérifiés avec le client ou son représentant ; les réserves sont notées, sans exclusion des défauts non apparents.

Utilisation. Respecter les consignes. Ne pas déplacer, ouvrir, modifier ou sous-louer le matériel sans accord écrit. Le client veille au respect des consignes par les invités, à la surveillance des enfants et à la protection contre boissons, chocs et usages inadaptés. À la fin de l'événement ou sans surveillance, éteindre selon les consignes et sécuriser le matériel jusqu'à sa restitution.

Retour. Matériel et accessoires doivent être accessibles à l'heure convenue, dans leur état initial hors usure normale. Tout retard est signalé ; une prolongation nécessite un accord écrit. Les frais supplémentaires sont prévus au contrat ou acceptés sur devis.

Attente imputable au client : dix minutes gratuites, puis **50 €/heure TTC au prorata de la minute** pour défaut d'accès, absence du contact, du paiement exigible ou de la caution. Le client est informé du début de facturation. Une même période n'est facturée qu'une fois ; aucun temps imputable au loueur n'est facturé.

10. CAUTION

La caution est exigée pour les particuliers, entreprises et associations, sauf dispense écrite, avant remise ou mise en service. Son moyen est convenu à la réservation. Elle est distincte du prix de location.

Matériel	Caution
Photobooth / Livre d'or audio / Cabine	1 300 € / 200 € / 500 €
Photobooth + livre d'or audio	1 500 €
Photobooth + cabine	1 800 €
Cabine + livre d'or audio	700 €
Photobooth + cabine + livre d'or audio	2 000 €

Les montants se cumulent, même pour une option offerte. Sans caution, la remise peut être suspendue, sans confiscation automatique des paiements. Swikly peut être proposé ; les frais éventuels sont annoncés et acceptés avant activation. La garantie doit être effectivement validée.

Sans incident, le chèque est rendu ou détruit avec accord, ou la libération digitale demandée, sous quatorze jours après restitution et contrôle ; les délais techniques du prestataire sont communiqués. Toute retenue pour dommage, perte ou vol imputable au client est justifiée, contestable et tient compte de l'usure et de la vétusté. La caution n'est ni une pénalité automatique ni un plafond de responsabilité.

11. INCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Le client prend soin du matériel et assure un transport adapté en cas de retrait. Tout incident est signalé rapidement au **06 81 84 62 23**, sans intervention technique non autorisée. Une mauvaise manipulation n'exclut une indemnisation que pour ses conséquences établies. Les preuves techniques restent discutables ; les droits du client en cas de manquement du loueur sont préservés. Un signalement tardif ne supprime pas automatiquement ses recours.

12. PHOTOS, AUDIO ET DONNÉES

Les modalités de remise des fichiers sont communiquées au client. Les photos et enregistrements audio sont conservés **trente jours après l'événement**, sauf obligation légale ou litige : le client doit les télécharger et les vérifier pendant cette période. Leur récupération n'est ensuite plus garantie.

PHOTOBOOTH54 traite les données de réservation pour exécuter le contrat et assurer la facturation ; seuls les intervenants et prestataires nécessaires y accèdent, pendant les durées requises. Aucun usage publicitaire des photos ou audios sans autorisation appropriée. Le client informe les participants de la prise de vues ou de l'enregistrement et de l'usage prévu.

Pour exercer les droits applicables d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition ou portabilité : photobooth54@outlook.fr. Réclamation possible auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

13. PERSONNALISATION

Le client transmet tous les éléments de personnalisation en réponse au courriel de PHOTOBOOTH54 **au plus tard à J-4**. Pour une réservation plus tardive, un délai est convenu par écrit. Il dispose des droits sur les éléments fournis. Le visuel réalisé lui est ensuite envoyé par courriel pour vérification des noms, dates, textes, logos et mise en page.

Le courriel indique une échéance de réponse laissant un **délai raisonnable de vérification** avant préparation du matériel. Le client signale toute erreur dans ce délai. **Sans retour, le visuel transmis sera utilisé pour l'événement**, conformément aux modalités convenues. Une erreur apparente provenant des éléments du client et signalée tardivement peut engager sa responsabilité si sa réception du visuel et sa possibilité de le vérifier sont établies. Une correction tardive reste soumise à sa faisabilité ; le silence ne supprime pas les recours pour un manquement de PHOTOBOOTH54 ou une erreur ajoutée après l'envoi du visuel.

Sans éléments à temps, un modèle standard peut être utilisé après information du client ; une personnalisation payante non réalisée n'est pas automatiquement facturée. Les demandes hors catalogue ou modifications multiples peuvent être facturées **30 €** après accord préalable. La correction d'une erreur du loueur n'est pas facturée.

14. OFFRES ET OPTIONS

Toute option, notamment le livre d'or audio offert, doit être demandée puis confirmée à la commande, sous réserve de disponibilité et des conditions de l'offre. Un appareil non réservé ne peut être exigé sur place. La gratuité ne dispense pas de caution.

15. EXTÉRIEUR ET TEMPÉRATURE

Le matériel doit être protégé du soleil direct, de la pluie, de l'humidité et du vent, y compris sous tente, barnum ou véranda. La température au niveau du photobooth et des consommables doit rester **inférieure à 30 °C**. À partir de 30 °C, ne pas démarrer ou éteindre selon les consignes ; attendre une température inférieure avant de redémarrer.

PHOTOBOOTH54 peut refuser une installation dangereuse ou demander l'arrêt, en recherchant une solution adaptée. Les conséquences du non-respect des consignes sont appréciées selon leur cause, sans exclure la responsabilité du loueur pour ses propres manquements.

16. ACCÈS ET LOGISTIQUE

Signaler avant réservation : escaliers, absence d'ascenseur adapté, longue distance de portage, difficultés de stationnement et accès réglementés. Le client obtient les autorisations du lieu. Tout supplément est convenu avant intervention. Si une contrainte empêche une installation sûre, les parties recherchent une solution ; une suspension ou annulation est traitée selon les responsabilités et les règles légales, sans facturation intégrale automatique.

17. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Les réclamations sont adressées par écrit à photobooth54@outlook.fr ou à l'adresse du loueur, avec la date de l'événement et la difficulté rencontrée. Les parties peuvent rechercher une solution amiable, sans démarche préalable obligatoire ni limitation des recours du client.

Le droit français s'applique sous réserve des dispositions impératives. Les tribunaux sont ceux compétents selon les règles légales, notamment l'article R631-3 du Code de la consommation pour les consommateurs. Aucune compétence exclusive du tribunal du siège du loueur n'est imposée.